

Au plus près, Château-Arneux 04 92 33 20 02 sur rendez-vous

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE
PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

POUR UN MAJEUR

- Acte de naissance avec filiation complète daté de moins de trois mois ou passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans
- 1 photo récente en couleur (les photos scannées sont refusées) (35X45 – norme AFNOR NFZ 12010).
- Justificatif de domicile récent : original + photocopie au nom du demandeur. S'il est hébergé, joindre le justificatif de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur d'hébergement et la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant
- Jugement de divorce (si nécessaire)

POUR UN MINEUR

- Acte de naissance avec filiation complète daté de moins de trois mois ou passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans
- 1 photo récente en couleur (35X45 – norme AFNOR NFZ 12010).
- Justificatif de domicile récent : original + photocopie au nom des parents du demandeur
- Livret de famille + pièce d'identité du parent qui accompagne l'enfant
- Jugement de divorce (si nécessaire)

PRESENCE OBLIGATOIRE DES MINEURS AU DEPOT DE LA DEMANDE

**Si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers,
ou né de parents français nés à l'étranger :**

Il faut produire selon votre cas :

- un exemplaire de la déclaration de nationalité enregistrée par le Ministère des Affaires Sociales ou le Ministère de la Justice ou le Tribunal d'Instance ; depuis le 1er juillet 1994, les déclarations souscrites en France sont enregistrées par les Tribunaux d'Instance sauf celles faites au titre d'un mariage avec français(e)

OU

- le document enregistré par le juge d'instance d'une manifestation de volonté d'acquérir la nationalité française

OU

- l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration (ou l'exemplaire du Journal Officiel où ce décret a été publié)

OU

- un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance de Digne, pour tout le département.